

Expérimentation tri à la source des biodéchets- collecte séparée

Ca de Montbéliard

8 av des alliés
Bp 98407
25200 Montbéliard Cedex

[Voir le site internet](#)

Emmanuelle Bastianon

emmanuelle.bastianon@agglo-montbeliard.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



Les récentes campagnes de caractérisations ont démontré que 40,3 % de la poubelle était constitué de biodéchets ou de gaspillage alimentaire soit 80,6 kg/hab/an. Face à ces constats, PMA souhaite faire évoluer son dispositif de collecte et de traitement des déchets afin de l'améliorer et s'est fixée pour objectif d'atteindre des performances de collectes à hauteur de 150 kg/hab./an pour les OMr.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de travailler dans un contexte global et notamment en mettant en place une expérimentation de collectes séparées des biodéchets en apport volontaire sur des zones tests et représentatives des différentes typologies d'habitat (zones rurales en C0.5, zones rurales en C1, zones pavillonnaires, habitat dense, centre-ville, éco quartier) soit environ 3 500 foyers.

La valorisation de ces déchets est prévue par méthanisation agréée.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Harmoniser le mode de financement et les services offerts à la population
- Atteindre les objectifs fixés en termes de performances
- Répondre aux exigences réglementaires
- Equilibrer le solde budgétaire et maîtriser les coûts
- Rendre les usagers acteurs
- Revoir le mode de traitement des ordures ménagères (reconstruction d'un four, rénovation d'un four ou mutualisation)

Résultats quantitatifs

- 28 points de collecte mis en place et collectés au minimum une fois par semaine,
- 1 025 foyers volontaires soit 16 % de la population concernée par l'expérimentation (de 7 % en moyenne pour les communes sans tarification incitative à 21 % en moyenne pour les communes avec tarification incitative),
- 69 tonnes de biodéchets collectés durant la phase expérimentale (juillet 2019/juillet 2020),
- 28 kg/hab volontaire /an
- 17 communes sur 72 concernées par l'expérimentation (pour 19 communes prévues initialement)

Résultats qualitatifs

- Bon accueil de la part des usagers
- Pas de problème particulier d'indésirables
- 1 point de collecte supprimé dans un quartier sensible d'habitat vertical

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets selon les modalités suivantes :

- De juillet 2019 à juillet 2020
- Sur 17 communes : panel représentatif des diverses typologies d'habitat 11 communes soumises à une REOMi avec une fréquence de collecte des OMR de C0,5 ; Communes rurales sans tarification incitative ; Communes semi urbaines ; Communes urbaines Zones d'habitat vertical
- Sur la base du volontariat
- Collecte en apport volontaire : installation des bacs protégés par un cache containers à côté des points Recyclage
- Distribution gratuite des consommables soit en mairie soit en déchèteries (bio seau et sacs biodégradables)
- Prestation de collecte et de traitement dans le cadre d'un marché public avec nettoyage des bacs à chaque collecte
- Traitement par méthanisation
- Travail en partenariat avec les communes
- Pour les déchets alimentaires des ménages uniquement

Planning

- Phase d'études effectuées par un cabinet extérieur dans le cadre de la mise en œuvre d'une tarification incitative et caractérisation des OMR (2018/2019). Et enquête réalisée auprès des 72 communes quant à la problématique du brûlage des déchets verts (2020)
- Phase de pilotage et de suivi avec définition des sites expérimentaux, passation des marchés publics, dossier de subventions (1er semestre 2019), suivi des données avec le prestataire et suivi du dossier(durant la phase expérimentale 2019/2020)
- Phase de mise en œuvre : annonce à la population, distribution du matériel, mise en place des bacs de collecte (déploiement progressif de juillet 2019 à mars 2020)
- Phase opérationnelle avec la collecte et le traitement des déchets(juillet 2019/juillet 2020)
- Phase bilan avec la définition des objectifs et projets à venir (2ème semestre 2020)

Moyens humains

Gestion en régie

- Management du projet : 0.4 ETP
- communication : 1 chargé de communication, 1 maitre composteur et 2 ambassadeurs de tri soit 1 ETP environ
- Suivi opérationnel : 0.1 ETP
- garde nature : 0.5 ETP Collecte et traitement réalisés par un prestataire privé.

Moyens financiers

La phase expérimentale revient (sans les aides) à un coût de 175 000 € : investissements, personnel, frais généraux et fonctionnement

Moyens techniques

Acquisition et mise en place de matériels : bacs 240 ou 360 litres, abris bacs en acier avec trappe loués, bio seaux de 12 litres et sacs biodégradables de 10 litres.

Matériel de collecte appartenant au prestataire privé : BOM renforcée avec récupération des jus, pesée embarquée et système de nettoyage des bacs haute pression.

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Communes
- Elus communautaires
- prestataire privé

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Meilleure participation et performances plus importantes dans le cadre :

- D'un couplage avec une tarification incitative de portage communal fort du projet
- De la présence d'associations ou de personnes moteurs d'une intégration au sein d'un quartier
- Location des matériels type cache containers durant l'expérimentation
- La communication
- Interaction forte avec le prestataire de collecte

Difficultés rencontrées

Beaucoup de questions quant au couplage collecte séparée des biodéchets et compostage individuel

Apports réguliers nécessaires

Recommandations éventuelles

Néant

Mots clés

TRI A LA SOURCE | VALORISATION ORGANIQUE | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | METHANISATION | ADMINISTRATION PUBLIQUE | MENAGE | COLLECTE SEPARÉE | OPERATION PILOTE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | BIODECHET

Dernière actualisation

Août 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Prisca VAN PAASSEN

prisca.vanpaassen@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté